



L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation: 10 mars 2022

Membres présents:

mouzillon

Le Maire: M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints: Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves. Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux: M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé: Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente: Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

### 2° - FINANCES PUBLIQUES

### a) Subvention OGEC

Considérant le contrat d'association signé avec l'école Saint Joseph,

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les dépenses de fonctionnement de l'école publique de la Sanguèze comme suit :

	COÛT DE FONC	TIONNEMENT ECOLE 2020-2	021
		Année scolaire 202	0-2021
article	DETAIL DES DEPENSES	Coût primaire	Coût maternelle
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	34 927,32	100 321,75
Nombre d'élèves	Ecole de la Sanguèze	109,00	70,00
	COUT PAR ELEVE	320,43	1 433,17

Coût par enfant scolarisé en classe maternelle : 1 433,17 € Coût par enfant scolarisé en classe primaire : 320,43 €

POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021		
Nbre d'enfants à l'Ecole St Joseph	148	particip.en fonction de la classe
Nbre d'enfants maternelles	61	
Nbre d'enfants primaires	87	
Nombre d'enfants domiciliés hors-mouzillon maternelles	10	
Nombre d'enfants domiciliés hors-mouzillon primaires	8	abreone et
Nombre d'enfants retenus :		
Nbre d'enfants maternelles	51	73 091,67
Nbre d'enfants primaires	79	25 313,97
total	130	
Participation communale OGEC :		98 405,64 €

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

- O VALIDE la subvention d'un montant total de 98 405,64 €
- O DIT que les versements pour la subvention de fonctionnement seront faits en 3 fois (avril juillet octobre)

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022 Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER

Accuse de téception en préfecture 044-214401088-20220315-D2022031501-DE Date de télétransmission : 22/03/2022 Date de réception préfecture : 22/03/2022



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation: 10 mars 2022

Membres présents :

mouzillon

Le Maire: M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints: Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-

Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux: M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé: Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente: Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

### 2° - FINANCES PUBLIQUES

### b) Subvention enfants fréquentant les classes extérieures d'adaptation

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

O DIT que le montant maximum à verser pour les enfants fréquentant les classes extérieures d'adaptation sera égal au coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique, soit :

Pour enfant scolarisé en classe maternelle : 1 433,17 € Pour enfant scolarisé en classe primaire : 320,43 €

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022 Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,





### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation: 10 mars 2022

Membres présents:

Le Maire: M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints: Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux: M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé: Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente: Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

### 2° - FINANCES PUBLIQUES

### c) Subvention aux associations 2022

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022,

Monsieur Jean-Yves CHARRIER, Adjoint en charge de la vie associative et Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présentent les demandes de subventions comme suit :

Associations sportiv	ves
Associations	Montant subvention 2022
Etoile Mouzillonnaise Gymnastique	1922,00
Etoile Mouzillonnaise Football	1278,75
Etoile Mouzillonnaise Tennis de table	186,00
Modern' Jazz A.M.J.M.	689,75
Total	4 077

Autres Associations Mouzi	llonnaises
Associations	Montant subvention 2022
Amicitia Mansionem Club des Jeunes	750,00
Les Ptits Mousses	0,35 / heure/enfant

Associations Extérieures /	Fondation
Associations	Montant subvention 2022
Prévention Routière	50,00
Prévention Routière AFN – UNC	100,00
ADAPEI	115,00
Fondation du Patrimoine	160,00
Total	425

Associations SAAD Mo	
Associations	Montant subvention 2022
Chez nos Aînés	200
ADT 44	95
ADAR	100
ADMR	150
Total	345

PARTICIPATIONS	
	Montant Participation 2022
Musique et Danse de LA (MDLA)	0,00
A.D.I.L de Loire Atlantique (Ass. Déptale Info. Logement)	751,30
As. Dép. Maires Loire Atlantique (AMF 44)	0,00
POLLENIZ (FDGDON)	0,00
Total	751,30

AUTRES PARTICIPATIONS	16年17日本
CCAS MOUZILLON (article 657362)	3 500,00

Le Conseil Municipal, après délibération et par un vote à l'unanimité :

O VOTE à l'unanimité les subventions ci-dessus pour l'année 2022

Chaque année la commune alloue un budget pour les sorties éducatives des écoles publiques et privées. Il est précisé que les SORTIES EDUCATIVES, sont fixées 24€ par élève.

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

O VOTE à l'unanimité la somme de 24 €/ enfant pour les sorties éducatives

De même, chaque année la commune alloue un forfait par élève pour l'achat des fournitures scolaires pour l'école publique de la Sanguèze.

Il est précisé que le montant pour les FOURNITURES SCOLAIRES est fixé 44,50 € par élève. Ce coût est intégré dans le coût de fonctionnement de l'école.

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

O VOTE à l'unanimité le forfait de 44,50 € par élève pour les fournitures scolaires de l'école de la Sanguèze

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022 Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation: 10 mars 2022

Membres présents:

Commune de mouzillon

Le Maire: M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints: Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-

Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux: M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé: Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente: Mme DENIS Fabienne.

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

### 2° - FINANCES PUBLIQUES

### d) BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget principal « commune » comme suit :

### 1. Approbation du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier, Monsieur LOYER, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
- APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier, Monsieur LOYER.

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022 Transmis le: 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER

Date de télétransmission : 22/03/2022 Date de réception préfecture : 22/03/2022





L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation: 10 mars 2022

Membres présents:

Commune de mouzillon

Le Maire: M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints: Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux: M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé; Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente: Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

### 2° - FINANCES PUBLIQUES

### d) BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget principal « commune » comme suit :

### 2. Approbation du compte administratif 2021

Le compte administratif pour l'année 2021 s'établit comme suit :

		DEPENSE	\$	and the second	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	1 813 127,87	G	2 130 253,19
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	1 337 549,65	н	714 162.5
					+
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c Isi défici		1	234 865,0 si excédent
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	o (si défici	0,00 it)		522 856,8 si excédent
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+8+C+D	3 150 677,52	= G+H+l+J	3 602 137,6
RESTES A	Section de fonctionnement	e	0,00	к	0,0
REALISER A	Section de fonctionnement Section d'investissement	E	0,00		
				L	0,0 109 069,0 109 069,0
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement TOTAL des restes à réaliser à	,	209 750,00	L	109 069,0
REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section d'investissement TOTAL des restes à réaliser à	,	209 750,00	L	109 069,0
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	r = E+F	209 750,00 209 750,00	L = K+L	109 069,0 109 069,0

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la Présidence de Madame Virginie BERTON, le Conseil Municipal:

APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2021, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Pour extrait conforme au registre

Affiché le: 22/03/2022 Transmis le: 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER

Accusé de réception en préfecture 044-214401085-20220315-D2022031505-DE Date de réletransmission : 22/03/2022 Date de réception préfecture : 22/03/2022



L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation: 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire: M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints: Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-

Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux: M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé: Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente: Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

### 2° - FINANCES PUBLIQUES

### d) BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget principal « commune » comme suit :

### 3. Affectation du résultat 2021

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A – RESULTAT DE L'EXERCICE	317 125.32
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	234 865.04
C - RESULTAT A AFFECTER = A + B	551 990.36
D – SOLDE D'EXECUTION CUMULE D'INVESTISSEMENT D 001 : si déficit R 001 : si excédent	100 530.24
E – SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT Besoin de financement Excédent de financement	109 681
BESOIN DE FINANCEMENT F = D + E	210 211.24
AFFECTATION C = G + H	551 990.36
AFFECTATION EN RESERVE R 1068 EN INVESTISSEMENT	350 000
REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002 (H)	201 990.36
DEFICIT REPORTE D 002	0

Pour extrait conforme au registre

Affiché le: 22/03/2022 Transmis le: 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER

cousé de réception en préfecture 14-214401085-20220315-D2022031506-DE atè de Jélétransmission : 22/03/2022 ate de réception préfecture : 22/03/2022



L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation: 10 mars 2022

Membres présents:

Commune de mouzillon

Le Maire: M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints: Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-

Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux: M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé: Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente: Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

### 2° - FINANCES PUBLIQUES

### d) BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget principal « commune » comme suit :

### 4. Vote des taux d'imposition 2022

Le Conseil Municipal, débat sur l'opportunité d'augmenter ou pas le taux des taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote de 20 voix POUR et de 2 abstentions (Gilles BLANLOEIL et Stéphane HUREAU):

**DECIDE** les taux suivants pour l'année 2022 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,26 % Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.31 %

Pour extrait conforme au registre

Affiché le: 22/03/2022 Transmis le: 22/03/2022

Le Maire,

MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS

COMMUNE: 108 MOUZILLON

ARRONDISSEMENT: 44 NANTES

TRÉSORERIE SPL OU SGC: TRESORERIE LE LOROUX BOTTEREAU

### N° 1259 COM (1) TAUX FDL

2022

Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)	7 2 5 14 1 + 5056 + 67 082 +	07 002	Allocations compensatrices	**	CVAE	II – RESSOURCES FISCALES		tion différenciée		Il n'est pas nécessaire de remolir cette rubrique en cas :	AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE		Si la diminution sans l	CFE	Taxe foncière (non bâti)	Taxe foncière (bâti)	Taxes	I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022	ÉTAT
Total autres taxes (cadre II)	+ 5056 +	1000	DCRTP		IFER	S INDÉPENDANTES DE		CFE	Taxe foncière (non bâti).	Taxe foncière (bâti)	Taxes		Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case		202 645	1 818 910	Bases d'imposition effectives 2021	DONT LE TAUX DOIT Ê	DE NOTIFICATION E
Allocations compensatrices et DCRTP	67 082 +		versement	[ ] [ ]	TASCOM	INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022		V	37,56	33,59	Taux de référence de 2022 8		en 2022, cochez la case		37,56	33,59	Taux de référence pour 2022	TRE VOTÉ EN 2022	)ES PRODUITS PRÉ
Versement FNGIR	188		FNGIR contribution	5 056	TH		Produit total de référence (total colonne 4)	710 959	725141	Produit total souhaité	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	kasa	Totaux		207 100	1 885 000	Bases d'imposition prévisionnelles 2022		VISIONNELS ET DES
Contribution Versement coefficient correcteur	0 + 114 662	114 002	versem		Taxe add. TFNB		colonne 4) (6 décimales)		1.549948		ION PROPORTIONNELLE		710 959	0	77 787	633 172	Produit de référence (col.3 x col.2)		ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022
	662 +		Effet du coefficient correcteur ent cont		JB TVA nationale				38,31	34,26	Taux proportionnel (col.8 x col.10)	, L			38,31	34,26	TAUX VOTÉS		S TAXES DIRECTE
Contribution Montar coefficient correcteur au titre d	"		teur contribution	V	utionale	-			excède le taux plafond, un obligatoirement être votée.	Si un des taux déterminé			17861		046 Bt	645 801	Produits attendus (col.3 x col.5)		ES LOCALES POUR
Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale	912-129			5 056	Total				ne variation différenciée doit 3.	Si un des taux déterminé de manière proportionnelle				V V	134,29 cusé d 4-2142 ate de t	101085 élétrar	pour 2022 pour 2022 ption en pri-20220429 ssmission : on préfectu	9-D2022 29/04/2	e 2042901-A

Le

11 MARS 2022

MADAME VERONIQUE PY

<del>o</del>

Le préfet,

Le maire,

le 27/04/2022

Le

NANTES

DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE: 108 MOUZILLON MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

ARRONDISSEMENT: 44 NANTES

TRESORERIE LE LOROUX BOTTEREAU TRÉSORERIE SPL OU SGC :

### TAUX FDL 2022

N° 1259 COM (2)

### ۸ ۸ Gaz - Stockage, transport... Éoliennes & hydroliennes Centrales photovoltaïques Centrales géothermiques Stations radioélectriques Centrales hydrauliques Centrales électriques 5. PRODUIT DES IFER Transformateurs 7. FRACTION DE TVA ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022 16,74 51 052 0,00 ^^ 30 204 224 564 e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles b. Bases résidences secondaires soumises à majoration a. Bases hors résidences principales et locaux vacants a. CVAE: part nette versée par les entreprises Bases exonérées par le conseil municipal c. Bases des locaux vacants soumis à THLV Cotisation foncière des entreprises (CFE) c. CVAE: exonérations non compensées Cotisation foncière des entreprises (CFE) d. Taux figé de taxe d'habitation Bases exonérées par la loi 2. BASES NON TAXEES b. CVAE : part dégrevée Taxe foncière (non bâti) Taxe foncière (non bâti) Taxe foncière (bâti) Taxe foncière (bâti) 929 10 173 0 0 247 56 006 1,173990 1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES a. Réduction des bases des créations d'établissements b. Exonération en zones d'aménagement du territoire Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : c. Exonération de longue durée (logements sociaux) IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES: Cotisation foncière des entreprises (CFE): b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte a. Personnes de condition modeste GOEFFICIENT CORRECTEUR Dotation pour perte de THLV Taxe foncière (non bâti): **Dotation TH** (Mayotte): Taxe foncière (bâti) d. Locaux industriels d. Locaux industriels e. Autres allocations c. Base minimum

044- Date Date	SG. COEFFICIENT CORRECTEUR	TEUR		1,173990	e. Taux résidences secor	e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH	Ition TH	00,00	***
se d 2144 de t de r	sé d								
e reception de la reception de	ELÉMENTS UT	FILES AU VOTE DES TAUX				Taux plafonds	MAJORATION SPÉCIA	AJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	Taux de CFE
non e 20220 missi n préf	Tat	ux moyens communa	Taux moyens communaux de 2021 au niveau	Taux plafonds	Taux 2021	dépasser pour 2022	Taux communal	Taux maximum	perçue en 2021 par
on : 29 ecture	n próf	national	départemental	2022 14	des EPCI	(col.14 – col.15) 16	majoré à ne pas dépasser	de la majoration spéciale	d'agglomération, la
9/04/2 29/04/2	Taxe foncière (bâti)	37,72	40,93	102,33	0,59500	101,74	^^^	*	communaute urbaine ou de communes
042901 022 04/2022	Taxe foncière (non bâti).	50,14	55,30	138,25	3,96000	134,29	Taux moyen po	Taux moyen pondéré des taxes	ayant opté pour la fiscalité professionnelle
-AR	CFE	^	^^	^	<b>^</b>	<b>^</b>	loncieres national	loricieres de 2021 : communal	unique
	DIMINUTION SANS LIEN	Année au titre de l	Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	s lien a été appliqué	Φ.		^	**	24,11

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

DE L'ACTION ET DES COMPTES **PUBLICS** 

**COMMUNE: C108 MOUZILLON** 

ARRONDISSEMENT: 44 NANTES

TRÉSORERIE SPL OU SGC: TRESORERIE LE LOROUX BOTTEREAU

N° 1259 CC TAUX 2022 FDL AR

## RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintient des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 par l'application de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 par l'application de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 par l'application de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 par l'application de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 par l'application de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 par l'application de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 par l'application de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 par l'application de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 par l'application de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 par l'application de moitié des valeurs location des l'article 29 par l'application de moitié des valeurs location de moitié des valeurs location de moitié des valeurs l'article 29 par l'art

### I – RESSOURCES À COMPENSER

309 /40	× 10,/4 =	7 200 7 00	Faster commonaites are not accordances principales poor zozo x naux commonal na zonz.
260 746	10.71	2 200 760	Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 y Taux communal TH 2017

- + Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....commune en 2020 au titre des exonérations compensées......
- + Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020...... à 2020......
- = Ressources communales supprimées par la réforme......

## II - RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune..

- + Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune......
- = Ressources départementales affectées à la commune par la réforme......

## III – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune..

327 021 +

292 404

11

619 425

0

292 622

**B** 

292 404

218

400 396

D

30 225

425

# IV SUR-OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

400 396

292 622

B

107 774

0

0

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département...

Coefficient correcteur = 1 + différence de ressources TFPB « après réforme » 11 619 425 107 774 U 1,173990 Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux  $\sim$ communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €. D < 0 et 📳 < 1, la commune est sur-compensée. D > 0 et = > 1, la commune est sous-compensée



L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation: 10 mars 2022

Membres présents:

Le Maire: M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints: Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-

Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux: M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé: Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente: Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

### 2° - FINANCES PUBLIQUES

### d) BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget principal « commune » comme suit :

### 4. Vote du budget primitif 2022

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget des deux rivières comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide le budget primitif communal pour l'exercice 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 293 016,54	2 091 026,18
	+	+	+
REP	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R		(si déficit)	(si excédent)
TS	REPORTE (2)	0,00	201 990,36
	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 293 016,54	2 293 016,54

	W.	INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	749 300,59	950 511,83
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	209 750,00	109 069,00
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 100 530,24	(si solde positif) 0,00
	=	a	5
ĺ	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 059 580,83	1 059 580,83
_		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	3 352 597,37	3 352 597,37

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 25/03/2022 Transmis le : 25/03/2022

Le Maire,



Conforme

### Acte à classer

### D2022031508-2

1

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

2

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST: ASCL 2 2022-03-25T20-19-54.00 (MI236456815)

Identifiant unique de l'acte : 044-214401085-20220315-D2022031508-2-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : BP 2022 SUITE A ERREUR MATERIELLE DANS LA TRANSMISSION

DE LA MAQUETTE DU BP 2022 DE LA COMMUNE, CORRECTION

à la demande du trésorier :

Date de décision : 15/03/2022

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.2. Délibérations afférentes aux actes budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire, compte administratif)

Acte: <u>D2022031508-2 budget commune vote</u> Multicanal : Non

du budget primitif 2022.PDF

Pièces jointes :

BP2022 CO page

Type PJ: 99\_DE - Délibération

signatures V2.PDF

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Type PJ: 99\_SE - Fichier de signature électronique DOCBUDG-21440108500011-044010-

**BP COMMU** 

-2022-25032022000000...

Classer

Annuler D

Préparé Date 25/03/22 à 20:19 Date 25/03/22 à 20:19 **Transmis** Date 25/03/22 à 20:24

Par JOUNIER Jean-Marc Par JOUNIER Jean-Marc

1 sur 1 25/03/2022, 20:34

Accusé de réception

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : **Q** \( \mathcal{A}\) Nombre de suffrages exprimés : **Q** \( \mathcal{Q}\) VOTES :

Pour: 0 9 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation : 10/03/2022

Présenté par (1) Le M. Jean-Marc JOUNIER. A Mouzillon, le 15/03/2022 Le M. Jean-Marc JOUNIER

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire. A Mouzillon, le 15/03/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AUDRAIN Vincent	
BERTON Virginie	Ren
BLANLOEIL Gilles	
BRIN Jean-Luc	thu
CARGOUET Valérie	
CHARRIER Jean-Yves	Doub
COCHET Soizic	Coeffee
CUSSONNEAU Françoise	
DEFOSSE Eric	
DENIS Fabienne	
DURET Marine	a By
GUILBAUD Antoine	( A)
HAMELIN Nathalie	autos
HUREAU Stéphane	
JOLY Claudie	
JOUNIER Jean-Marc	
LUNEAU Christian	
MARTIN isabelle	Yan
MERIODEAU Gilles	400
OLLIVIER Laurent	
PAQUEREAU Chantal	ayout dome pouron

Accusé de réception en préfecture 044-214401085-20220315-D2022031508-2-DE Date de télétransmission : 25/03/2022 Date de réception préfecture : 25/03/2022

### MOUZILLON - (1) - Commune de Mouzillon - 🛞 🖓 - 202 🦜

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2
POTIGNY Laure	
TALEUX Sébastien	 3

Certifié exécutoire par (1) Le M. Jean-Marc JOUNIER, compte tenu de la transmission en préfecture, le \$\frac{1}{2} \frac{1}{3} \frac{1}{2022}, et de la publication le \$\frac{1}{2} \frac{1}{3} \frac{1}{2022}\$

A MOUZILLON, le \$\frac{1}{2} \frac{1}{3} \frac{1}{2022}\$

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.





L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation: 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire: M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints: Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-

Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux: M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé: Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente: Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

### 2° - FINANCES PUBLIQUES

### e) BUDGET ANNEXE « LES DEUX RIVIERES »

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget « les deux rivières » comme suit :

### 1. Approbation du compte de gestion « les deux rivières » 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 du budget annexe « les deux rivières » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

- 1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et budgets annexes,
- 3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
  - **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
  - APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier, Monsieur LOYER.

Pour extrait conforme au registre

Affiché le: 22/03/2022 Transmis le: 22/03/2022

Le Maire, Jean-Marc JOUNIER

Accusé de réception en préfecture 044-214401085-20220315-D2022031509-DE Date de télétransmission : 22/03/2022 Date de réception préfecture : 22/03/2022



L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation: 10 mars 2022

Membres présents:

mouzillon

Le Maire: M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints: Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux: M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé: Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente: Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

### 2° - FINANCES PUBLIQUES

### e) BUDGET ANNEXE « LES DEUX RIVIERES »

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget « les deux rivières » comme suit :

### 2. Approbation du compte administratif « les deux rivières » 2021

Le compte administratif pour l'année 2021 s'établit comme suit :

<u> </u>	II - PRESENTATIO		<u>DU BUDGET</u>		
	VUE	D'ENSEMBLE			LA1
	E	ECUTION DU BU	DGET		
		DEPEN	ses	REC	ETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	21 100,75	e	89 646,5
(mandata et titres)	Section d'investissement	В	58 301,81	н	67 414,9
					+
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c (si déf	0,00 licit)		0,0 cédent)
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D (si déf	41 294,25 licit)		0,0 cédent)
					=
	TOTAL (réalisations + reports)	= 4+8+C+O	120 696,81	= G+H+I+J	157 061.5
RESTES A	Section de fonctionnement	E	0,00	к	0.0
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	0,00	L	0,0
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	≖ E•F	0,00	≈K+L	0,0
	E		1-5	= 50	2° 2
	Section de fonctionnement	= A+C+E	21 100,75	= G+I+K	89 646,5
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+O+F	99 596,06	≠ H+J+L	67 414,9
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	120 696,81	= GeHeleJeKeL	157 061,5

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la Présidence de Madame Virginie BERTON, le Conseil Municipal :

 APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2021 du budget Annexe « les deux rivières », Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022 Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,
Jean-Marc Jounie

Accuse de réception en préfecture 044-214401085-20220315-D2022031510-DE Date de télétransmission : 22/03/2022 Date de réception préfecture : 22/03/2022



ACTE N°D2022031511b

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation: 10 mars 2022

Membres présents:

Le Maire: M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints: Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-

Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux: M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé: Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente: Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

### 2° - FINANCES PUBLIQUES

### e) BUDGET ANNEXE « LES DEUX RIVIERES »

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget « les deux rivières » comme suit :

### 3. Affectation du résultat « les deux rivières » 2021

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A – RESULTAT DE L'EXERCICE	68 545,81
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	0
C - RESULTAT A AFFECTER = A + B	68 545,81
D – SOLDE D'EXECUTION CUMULE D'INVESTISSEMENT D 001 : si déficit R 001 : si excédent	32 181,08
E – SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT  Besoin de financement	0
Excédent de financement	
BESOIN DE FINANCEMENT F = D + E	32 181,08
AFFECTATION C = G + H	
AFFECTATION EN RESERVE R 1068 EN INVESTISSEMENT	68 545,81
REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002 (H)	0
DEFICIT REPORTE D 002	

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 15/04/2022 Transmis le : 15/04/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER

Accusé de réception en préfecture 044/214401085-20220315-D2022031511b-DE Date de télétransmission : 15/04/2022 Date de réception préfecture : 15/04/2022



ACTE N°D2022031512b

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation: 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire: M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints: Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-

Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux: M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé: Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente: Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

### 2° - FINANCES PUBLIQUES

### e) BUDGET ANNEXE « LES DEUX RIVIERES »

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget « les deux rivières » comme suit :

### 4. Vote du budget primitif « les deux rivières » 2022

Sur proposition de la commission Finances, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des Finances, propose au Conseil Municipal, le budget primitif du budget annexe « les deux rivières » pour l'exercice 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	85 000,00	85 000,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(si déficit)	(si excédent)
T S	REPORTE (2)	0,00	0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	85 000,00	85 000,00

DE LA SECTION STISSEMENT
130 843,00
+
0,00
olde positif)
=
130 843,00
130 843,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2022 du budget Annexe « les deux rivières »

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 15/04/2022 Transmis le : 15/04/2022

Le Maire,



L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation: 10 mars 2022

Membres présents :

mouzillon

Le Maire: M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints: Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux: M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé: Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente: Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

### 2° - FINANCES PUBLIQUES

### f) BUDGET ANNEXE « VENTE ENERGIE »

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget « vente énergie » comme suit :

### 1. Approbation du compte de gestion « vente énergie » 2022

### Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 du budget annexe « vente énergie » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

- 1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et budgets annexes,
- 3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
  - DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier, Monsieur LOYER, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
  - APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier, Monsieur LOYER

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022 Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNTER

Accusé de réception en préfecture 044-214401085-20220315-D2022031513-DE Date de télétransmission : 22/03/2022 Date de réception préfecture : 22/03/2022



L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation: 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire: M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints: Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-

Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux: M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé: Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente: Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

### 2° - FINANCES PUBLIOUES

### f) BUDGET ANNEXE « VENTE ENERGIE »

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget « vente énergie » comme suit :

2. Approbation du compte administratif « vente énergie » 2022

Le compte administratif pour l'année 2021 s'établit comme suit :

			DEPEN	SES	REC	ETTES		SOLDE	(1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section	d'exploitation	٨	4 146,6	g G	26	54,15	G-A	-1 492,48
(mandata et	Section d	'investissemen	t B	0,0	Н	40	22,59	нв	4 022.5
			+	_		+			
REPORTS DE		rt en section loitation (002)	C (si de	0,0		11 ccédent	37,20		
L'EXERCICE N-1	Report en section D 0.00 J d'investissement (001) (si déficit) (si excéder			92,41					
						-			
			DEPEN	ISES	REC	ETTES		SOLDE	EXECUTION
TOTAL (I	réalisations +		P= A+B+C+D	4 146.6	G-HH-H-J	12 0	06,35	=Q-P	7 859,7
		Section	d'exploitation	E		0,00	к		0,0
RESTES A REAL REPORTER EN I		Section o	l'investissement	F	0,00 L		0,0		
			restes à réaliser à orier en li+1	= E+F		0,00	≃ X+L		0,00
			DEPENSE	5	REC	ETTES			OLDE CUTION (1)
	Section	d'exploitation	= A+C+E	4 146,63	= G+l+K	3	791,35		-355,2
RESULTAT CUMULE		ection	≖B+D+F	0,00	= H+J+L	8	215,00		8 215,0
		L CUMULE	A+B+C+C+E+f	4 146,63	General Jest of	12	006,35		7 859,72

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la Présidence de Madame Virginie BERTON, le Conseil Municipal:

APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2021 du budget Annexe « vente énergie », Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022 Transmis le: 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOW

Accusé de réception en préfecture 044-214401085-20220315-D2022031514-DE Date de télétransmission : 22/03/2022 Date de réception préfecture : 22/03/2022



ACTE N°D2022031515b

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation: 10 mars 2022

Membres présents:

Le Maire: M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints: Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux: M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé: Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente: Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

### 2° - FINANCES PUBLIQUES

### f) BUDGET ANNEXE « VENTE ENERGIE »

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget « vente énergie » comme suit :

### 3. Affectation du résultat 2021

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A – RESULTAT DE L'EXERCICE	- 1 492,48
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	1 137,20
C - RESULTAT A AFFECTER = A + B	- 355.28
D – SOLDE D'EXECUTION CUMULE D'INVESTISSEMENT	
D 001 : si déficit	
R 001 : si excédent	8 215
E – SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	0
Besoin de financement	
Excédent de financement	
EXCEDENT DE FINANCEMENT F = D + E	8 215
AFFECTATION C = G + H	0
AFFECTATION EN RESERVE R 1068 EN INVESTISSEMENT	0
REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002 (H)	
DEFICIT REPORTE D 002	

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 15/04/2022 Transmis le : 15/04/2022

Le Maire.

Jean-Marc JOUNIER

Accusé de réception en préfecture 044-214401085-20220315-D2022031515b-DE Date de télétransmission : 15/04/2022 Date de réception préfecture : 15/04/2022





L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation: 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire: M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints: Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-

Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux: M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé: Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente: Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

### 2° - FINANCES PUBLIQUES

### f) BUDGET ANNEXE « VENTE ENERGIE »

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget « vente énergie » comme suit :

### Vote du budget primitif « vente énergie » 2022

Considérant le contexte international et l'augmentation des coûts d'énergie,

Considérant la loi de transition énergétique

Considérant la loi ELAN et les objectifs de réduire à échéance 2050 de 60% la consommation des bâtiments par rapport à une année de référence entre 2010 et 2020. Une étape intermédiaire en 2030, impose une réduction de 40% de la consommation des bâtiments publics par rapport à 1990.

Sur proposition de la commission Finances, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des Finances, propose au Conseil Municipal, le budget primitif du budget annexe « vente énergie » pour l'exercice 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	EXPLOITATION				
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION		
V 0 T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 840,72	4 196,00		
	+	+	+		
REP	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00		
O R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION	(si déficit)	(si excédent)		
T	REPORTE (2)	355,28	0,00		
=		=	<b>9</b>		
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	4 196,00	4 196,00		

	INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT	
V 0 T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	384 000,00	375 785,00	
	+	+ +		
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 8 215,00	
	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	384 000,00	384 000,00	
TOTAL				
	TOTAL DU BUDGET (3)	388 196,00	388 196,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 17 votes POUR et 2 votes CONTRE (M. BLANLOEIL Gilles et LUNEAU Christian). 3 votes ont fait l'objet d'ABSTENTION (M. BRIN Jean-Luc, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. HUREAU Stéphane):

 APPROUVE, le budget primitif de l'exercice 2022 du budget Annexe « vente énergie » qui s'équilibre en dépenses et en recettes

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 15/04/2022 Transmis le : 15/04/2022

Le Maire,



L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation: 10 mars 2022

Membres présents:

Le Maire: M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints: Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-

Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux: M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé: Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente: Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

### 2° - FINANCES PUBLIQUES

### g) PRINTEMPS DU SPORT - EDITION 2022 à Mouzillon

Sur proposition de la commission enfance jeunesse, Madame Valérie CARGOUET, Adjointe en charge de l'enfance jeunesse présente les propositions tarifaires et d'organisation comme suit :

La commune de Mouzillon organise en collaboration avec le conseil départemental et la communauté de Communes Sèvre et Loire, le printemps du sport qui aura lieu du 11 au 15 avril 2022.

Les sessions 2020 et 2021 n'ont pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire. Il est proposé de reconduire les tarifs votés en 2021 et de rajouter un stage de 2 jours spécifique pour les collégiens.

### Objectifs de ce projet :

- Permettre aux enfants (du CE1 à la 3e) de découvrir des activités sportives et le tissu associatif du territoire
- Favoriser et sensibiliser les clubs et bénévoles à la qualité de l'encadrement, soutenir le tissu associatif sportif
- Coopération avec les structures jeunesse
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap, les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance et des Familles d'Accueil

### Proposition de tarifs

Durée du	QUOTIENT FAMILIAL							
stage	Jusqu'à 600	601 à 900	901 à 1200	1201 à 1500	1501 à 1800	1801 à 2100	2101 à 2400	2401 et +
2 jours	14	20	26	32	38	44	50	56
3 jours	20	29	38	47	56	65	74	83
4 jours	28	38	47	56	65	74	83	92
5 jours	35	46	56	66	76	86	96	106
6 jours	40	58	71	84	97	110	123	136
7 jours	44	60	74	88	102	116	130	144
8 jours	54	70	86	102	118	134	150	166

Une convention liera le Conseil Départemental, la Communauté de communes Sèvre et Loire, les communes co-organisatrices, et les différentes associations intervenantes.

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

- AUTORISE la tarification de la journée du sport,

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022 Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,







L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation: 10 mars 2022

Membres présents:

Le Maire: M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints: Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-

Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux: M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé: Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente: Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

### 3° - FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL COMMUNAL

### a) Création d'emplois saisonniers - Printemps du sport 2022

La commune de Mouzillon organise en collaboration avec le conseil départemental et la communauté de Communes Sèvre et Loire, le printemps du sport qui aura lieu du 11 au 15 avril 2022.

Ce sont des stages sportifs de 2, 3, 4 ou 5 jours proposés aux enfants, préados et jeunes scolarisés du CE1 à la troisième en collège. Ces stages seront organisés dans le respect des mesures sanitaires en vigueur durant cette période.

Au programme : sports collectifs et nautiques, sports de combat, VTT, gym, danse, tennis de table, ...

Les ateliers sportifs sont encadrés par des animateurs des associations sportives. Les enfants, préados et jeunes doivent par ailleurs être accueillis le matin, accompagnés durant tout le stage par des animateurs référents durant les transferts entre atelier, durant le repas, et durant les ateliers en complémentarité avec les animateurs sportifs.

Demande d'autoriser le maire à procéder au recrutement des animateurs et animatrices temporaires, pour faire face à un besoin saisonnier exceptionnel, dont les fonctions sont d'animer et d'encadrer les enfants et jeunes inscrits au PRINTEMPS DU SPORTS dans le cadre d'une activité accessoire à l'accueil de loisirs déclarée par la commune auprès des instances compétentes du 11 au 15 avril 2022 :

Vu la nécessité de procéder au recrutement du personnel d'encadrement nécessaire au fonctionnement du Printemps du sports sur cette période,

### Taux d'encadrement:

Les enfants de moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants Les enfants de 6 ans et plus : 1 animateur pour 12 enfants

### Qualifications requises:

50 % des animateurs possèdent la qualification BAFA ou diplômes équivalents

50 % maximum stagiaire BAFA

20 % maximum sans diplômes ou autres.

Rémunération et gratifications à verser aux animateurs selon leur qualification et leur expérience, au prorata de la durée du travail :

diplômé BAFA - animateur: rémunération basée sur le 2ème indice de l'échelle 3

diplômé BAPAAT ou CAP Petite Enfance ou diplôme équivalent : rémunération basée sur le deuxième indice de l'échelle 3

stagiaire BAFA - rémunération basée sur le 1er indice de l'échelle 3 stagiaire non diplômé : gratification de 20 € par jour

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

- AUTORISE les ouvertures de 12 postes d'agents d'animation qualifiés saisonniers, à temps complets, dont les fonctions sont d'animer et d'encadrer les enfants et les jeunes inscrits au PRINTEMPS DU SPORTS dans le cadre d'une activité à l'accueil de loisirs

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022 Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER

Accusé de réception en préfecture 044-214401085-20220315-D2022031518-DE Date de télétransmission : 22/03/2022 Date de réception préfecture : 22/03/2022





L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation: 10 mars 2022

Membres présents:

Le Maire: M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints: Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-

Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux: M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé: Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente: Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

### 4° - URBANISME

### a) Mise en place d'une concession d'occupation du domaine public lié au stationnement

Sur proposition de la commission urbanisme du 09 mars 2022, Monsieur Gilles MERIODEAU, Adjoint en charge de l'urbanisme propose la mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public pour le cas comme suit:

Le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) impose la réalisation d'aires de stationnement pour les véhicules motorisés, sur le terrain d'assiette du projet ou dans son environnement immédiat.

Lorsque le pétitionnaire ne peut satisfaire à cette obligation en raison d'impossibilités résultant de motifs techniques, d'architectures ou d'urbanisme il peut s'affranchir de la création d'emplacements en justifiant de l'obtention d'une convention de concession à long terme (15 ans minimum) sur un parc de stationnement existant, public ou privé, situé à proximité de l'opération, dans un rayon de 300 mètres.

Dans ce cadre, des porteurs de projets sollicitent des concessions de places de parking en application du code de l'urbanisme :

- QUEO INVEST, pour transformation du 4 rue de l'évêché en 6 logements, demande trois
- CORENTIN BEGASSE, pour transformation du 3 route d'Ancenis en 3 logements demande trois places.

Considérant que la commune dispose de quatre places pouvant correspondre à ce besoin et ainsi permettre à ces projets immobiliers de se réaliser,

Considérant le manque d'offre de petits logements dans le bourg,

Considérant que les logements proposés sont de petite taille et donc qu'il est probable qu'il n'y aura pas besoin de deux places pour chaque, il est proposé de fournir deux places au lieu de trois à chaque demande.

Aussi et afin de ne pas créer un précédent, il est bien précisé que cette acceptation ne constitue pas un principe général, que chaque demande particulière sera examinée, au regard de la loi d'une part et des capacités de la commune à disposer de places correspondantes

Le tarif proposé de 1 000 € par an et par place de stationnement durant 15 ans résulte

- de la volonté d'équilibrer les charges, la commune n'étant pas chargée de fournir un parking en lieu et place des porteurs de projet,
- d'une observation des pratiques analogues,
- du coût moyen de construction et d'entretien d'une place de parking.

Sur proposition de M Gilles MERIODEAU, Adjointe chargée de l'urbanisme et de la commission urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote avec 15 votes « POUR » et 2 votes « CONTRE » (M. BLANLOEIL Gilles et M. GUILBAUT Antoine). 5 votes ont fait l'objet d'ABSTENTION (M. AUDRAIN Vincent, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, Mme MARTIN Isabelle, M. BRIN Jean-Luc), la concession de parking comme suit :

- O FIXE le tarif de la concession à 1 000 euros annuel pour une durée de 15 ans,
- O APPROUVE les deux conventions qui seront conclues avec chaque pétitionnaire
- O AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions et à accomplir toutes les formalités en résultant

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022 Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,



L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation: 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire: M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints: Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-

Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux: M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé: Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente: Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

### 5° - CONVENTIONS

### a- Convention échomobile

Madame Virginie BERTON, adjointe en charge de la communication, de l'évènementiel et du patrimoine propose au Conseil Municipal une convention de partenariat pour la mise en place d'un projet graff « écomobile ».

Considérant la présentation du projet écho mobile présenté lors du conseil municipal du 1er février 2022. La Communauté de Communes Sèvre et Loire exerce la compétence Culture et dispose d'un Projet culturel de territoire (PCT). A ce titre, elle est attachée à développer des actions culturelles pour le plus grand nombre et à fédérer les acteurs du territoire.

Un projet graff a vu le jour sur initiative de l'association LES LOCAUX auprès de la commune de Le Loroux-Bottereau en 2021. Forte de la réussite du projet et du potentiel qualitatif et fédérateur qu'il suscite, LES LOCAUX et la CCSL souhaitent développer un projet fédérateur qui permette d'aller au plus près des communes pour proposer de la médiation culturelle.

La convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes Sèvre et Loire, l'association et chacune des 11 communes de l'intercommunalité, et de convenir des engagements réciproques des parties.

Un engagement réciproque est convenu entre la Communauté de communes Sèvre et Loire, l'association et les communes.

- APPROUVE la convention annexée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à accomplir toutes les formalités en résultant,

Pour extrait conforme au registre

Affiché le: 22/03/2022 Transmis le: 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER

Accusé de réception en préfecture 044-214401085-20220315-D2022031520-DE Date de télétransmission : 22/03/2022 Date de réception préfecture : 22/03/2022



L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation: 10 mars 2022

Membres présents:

Le Maire: M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints: Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-

Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux: M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé: Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente: Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

### 5° - CONVENTIONS

### b- Convention de partenariat « étude création d'un service intercommunal de police municipale »

Monsieur le Maire expose que la commune de Mouzillon étudie la possibilité de créer un service intercommunal de Police Municipale avec les communes du Landreau, de la Chapelle-Heulin, de La Regrippière et de La Remaudière.

Afin de réfléchir aux possibilités de mutualiser leurs moyens pour créer un service de police intercommunale, il a été convenu de réaliser une étude et d'être accompagné par un cabinet indépendant. Le Cabinet ESPELIA a été retenu pour la réalisation de cette étude qui comporte deux phases:

- Phase 1 : Lancement et état des lieux
- Phase 2 : scénarios et préconisations dont l'accompagnement à la formalisation de la convention de mutualisation.

Cette étude, d'une durée de 6 mois, pour un montant de 13 335 € TTC, sera financé par l'ensembles des communes à part égale.

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

- APPROUVE la convention annexée,
- AUTORISE la tarification de refacturation à la commune du Landreau d'un montant 2 667€,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à accomplir toutes les formalités en résultant,

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022 Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,







L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation: 10 mars 2022

Membres présents:

Le Maire: M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints: Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-

Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux: M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé: Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente: Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

### 5° - CONVENTIONS

### c- Convention de mise à disposition du terrain synthétique

Monsieur le Maire propose une convention de mise à disposition du terrain synthétique avec la ligue de football des Pays de la Loire et le district de Loire-Atlantique.

Considérant l'ouverture du terrain synthétique au lieu-dit de la Prée. La convention a pour objet de définir les conditions et modalités de mise à disposition par la Collectivité du terrain et des équipements y attenant, situés sur le site de la prée. La Collectivité mettra à la disposition des Entités Bénéficiaires, à titre gratuit, le terrain synthétique.

La convention sera signée pour une durée de 4 saisons.

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

- APPROUVE la convention annexée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à accomplir toutes les formalités en résultant.

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022 Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,





L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation: 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire: M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints: Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-

Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux: M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé: Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente: Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

### 5° - CONVENTIONS

### d- Convention Sydéla - étude de faisabilité de chaudières bois

Considérant la délibération du 23 novembre 2021, concernant le projet de périscolaire,

Considérant la convention d'adhésion au service de la Sydela de conseiller en énergie partagée du 14 décembre 2021.

Sur proposition de la commission bâtiment, Monsieur Laurent OLLIVIER, adjoint en charge de la voirie, des bâtiments, des espaces verts, propose la convention ainsi annexée, qui sollicite les services du SYDELA pour l'étude de faisabilité de chaudières bois sur le périmètre suivant :

- Les bâtiments regroupés autour du futur périscolaire et de l'école La Sanguèze,
- La salle Eugène Guérin et la salle de la Prée,
- Les bâtiments communaux regroupés autour de la mairie : salle des vendanges, pôle santé.

La mission d'étude de faisabilité, sera réalisée selon le plan de financement ci-dessous :

Coût de l'étude	7 644,00 € TTC		
Financement ADEME	- 5 350,80 €		
Frais de fonctionnement des services SYDELA	+ 300,00 €		
Reste à charge pour la Collectivité	2 593,20 €		

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

- APPROUVE la convention annexée,
- AUTORISE le plan de financement proposée ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à accomplir toutes les formalités en résultant,

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022 Transmis le : 22/03/2022

Le Maire.

Jean-Marc JOUNIER

ORE-ATLAN Accusé de réception en préfecture 044-214401085-20220315-D2022031523-DE Date de télétransmission : 22/03/2022 Date de réception préfecture : 22/03/2022